



EDITORIAL

POURQUOI VOUS TROMPEZ-VOUS TOUJOURS ?

En novembre 2010, les pouvoirs publics annonçaient leur intention de faire de la fiscalité le grand chantier de l'année 2011.

Aucun inflexionnement n'a été relevé concernant l'orientation suivie depuis des années.

Il s'agit toujours de nous faire croire que la recherche perpétuelle du moins disant fiscal est la seule issue possible. Ce postulat s'appuie notamment sur la concurrence fiscale

En voulant tirer vers le bas le montant des prélèvements obligatoires au bénéfice des entreprises et des plus riches, nos dirigeants refusent de prendre en compte les revendications des salariés.

En février 2010, les premières mesures concernant la fiscalité patrimoniale ont été dévoilées.

La suppression du bouclier fiscal a été directement liée à un aménagement de l'I.S.F.. Concrètement, il s'agit de rendre d'une main ce qui a été pris de l'autre; l'opération de prestidigitation fiscale sera totalement blanche. Les 700 millions économisés par la suppression du bouclier fiscal seront ainsi rendus par le rehaussement du seuil d'assujettissement à l'I.S.F. qui passerait de 800 000 € de patrimoine à 1 300 000 €. Cette mesure permettrait au passage d'exonérer 300 000 personnes d'I.S.F.

En outre, le taux d'imposition maximum d'I.S.F. passerait de 1,8 % à 0,5 %. Cette réforme favoriserait encore davantage les plus riches parmi les plus riches.

Le bouclier fiscal est la bêtise inaugurale du quinquennat.

Par quoi voulez-vous le remplacer ? Par une bêtise plus grosse encore !

En envisageant sérieusement un allègement, voire une suppression de l'I.S.F., vous vous êtes trompés.

Comment peut-on agir ainsi alors même que les distorsions de richesses atteignent des niveaux scandaleusement élevés dans le pays. Vous souhaitez manifestement maintenir ces distorsions puisque vous venez de refuser un "coup de pouce" à la revalorisation du S.M.I.C. intervenue le 1^{er} janvier. Ainsi, les smicards devront se contenter d'une revalorisation limitée à 55 centimes par jour.

Au même moment, les estimations des bénéfices réalisées par les entreprises du CAC 40 au titre de l'année 2010 ont été annoncées: entre 80 et 90 milliards d'euros.

C'est une hausse de 90 % à 100 % par rapport à 2009.

En France, tout le monde ne connaît pas la crise !

La consolidation de votre politique profondément inégalitaire est très mal ressentie.

Votre aveuglement vous a fait croire que les salariés allaient se résoudre à accepter vos orientations profondément contraires à l'intérêt général; leur expression dans les urnes à la fin du mois de mars prouve que vous vous êtes encore trompés.

Alors aujourd'hui, les salariés vous posent la question suivante :

Pourquoi vous trompez-vous toujours ?

Il est évident qu'une révolution fiscale est indispensable. Le système français est vétuste et totalement injuste; les inégalités n'ont fait qu'empirer depuis le début du quinquennat. Certains pays en Europe (la Suède notamment) ont mis en place des systèmes fiscaux plus simples, plus transparents et plus justes, ce qui leur permet de financer une éducation et un système de santé de première qualité, sans pour autant décourager l'entreprise et l'innovation. C' est pour aller vers un système de ce type, respectant les valeurs de justice et de solidarité qui sont les nôtres, que nous continuerons à nous battre.

POINT D'ETAPE SUR LES REGLES DE GESTION

Après plus de six mois de réunions avec la DG, l'architecture générale des nouvelles règles de gestion commence à se dessiner .

Pour les promotions (concours, scolarité dans les écoles, tableaux d'avancement et listes d'aptitude) des précisions sont encore à apporter, le dispositif devant encore donner lieu à des réunions.

Pour la notation, les discussions ne commenceront qu'en avril. Un décret fonction publique du 28 juillet 2010 instaure l'entretien professionnel et la suppression de la notation. C'est sa mise en œuvre qui est à l'ordre du jour plus qu'une harmonisation entre les systèmes des deux filières.

AFFECTATIONS – MUTATIONS

Quelles que soient les règles applicables, pour que les affectations soient effectuées dans le respect de l'équité, il est indispensable de disposer d'un « outil ». Il doit permettre de connaître le nombre d'emplois implantés sur chaque résidence et structure, le détail des vacances d'emploi, de toute nature (retraite, promotion, mutation, disponibilité, ...) ainsi que la situation des effectifs et du temps partiel.

Actuellement la filière fiscale utilise le TSM (Tableau Support Mutation) et la filière gestion publique l'ORE (Outil de Répartition des Emplois).

La DG s'est engagée à la confection d'un outil pour l'application des nouvelles règles de mutations, sans plus de précision dans l'état actuel des discussions. La CGT sera très attentive à ce point qui est essentiel pour la transparence indispensable au fonctionnement des CAP de mutations.

Pour les mutations les règles qui seront appliquées sont définies dans leurs grandes lignes.

Partant de l'existant, à savoir :

- des mutations sur demande avec prise en compte de l'ancienneté de l'agent pour les inspecteurs du trésor et tous les agents de la filière fiscale .
- l'inscription sur un tableau avec ancienneté de la demande pour les agents B et C de la filière gestion publique ;

la DG a choisi le principe d'affectations sur la base de **l'ancienneté de l'agent**. Cela correspond globalement à la revendication définie en congrès par la CGT Finances Publiques. Cependant, la CGT revendique que l'ancienneté de l'agent soit assortie d'une bonification en fonction de l'ancienneté de la demande. Cette proposition n'a pas été retenue par la DG pour le moment, ni relayée par les autres organisations syndicales.

Une **bonification fictive de 6 mois par enfant à charge** sera appliquée à l'ancienneté de l'agent.

Pour les catégories B et C, les agents des différents grades seront **interclassés entre eux en fonction de leur indice**.

Tous les postes à avis seront supprimés. Sont maintenus comme postes « au choix » les affectations de tous les agents à la direction générale. Reste également une liste exhaustive de postes « à profil » concernant essentiellement les directions nationales et spécialisées dans le contrôle fiscal mais uniquement pour les inspecteurs,.

La CGT est opposée aux postes à profil, parce que contraire à la règle de l'ancienneté et que d'expérience, ces affectations n'ont jamais fait la preuve de leur pertinence. Elle se satisfait cependant de la suppression des postes à avis et d'une liste de postes à profil plus réduite qu'actuellement (plus de poste à profil pour les B).

Les demandes seront **annuelles**, avec un nombre de **vœux illimités**.

Le délai de séjour sur un poste sera **d'un an au minimum**, sauf quelques exceptions listées que la CGT conteste. Cela donnera plus de souplesse aux agents de la filière gestion publique actuellement astreints à trois ans de séjour sur un poste dans la plupart des cas. Les concours à affectation régionale en Ile de France étant supprimés, les délais de séjour dans cette région le

sont aussi. Par contre, la question du maintien de bonifications pour séjour en Ile de France est toujours en débat.

Tous les agents, quelle que soit leur catégorie, pourront faire une **demande liée** avec un autre agent, sans avoir à en justifier le motif.

C'est le maintien de l'existant pour les agents de la filière fiscale et cela offre un choix plus large aux agents de la filière gestion publique, qui ne peuvent actuellement faire une demande liée qu'avec un conjoint de la même catégorie pour les inspecteurs ou uniquement entre B et C.

Les propositions de la DG sont construites sur la base d'un seul mouvement annuel au 1^{er} septembre. Compte tenu du désaccord des organisations syndicales sur ce point, la question n'est pas encore tranchée.

La CGT propose un deuxième mouvement complémentaire (au 1^{er} janvier ou 1^{er} avril ?), qui s'effectuerait à partir d'une seule demande de vœux. Il concernerait les agents n'ayant pas eu satisfaction au mouvement du 1^{er} septembre. Cela permettrait une meilleure prise en compte des vacances d'emploi connues et de donner satisfaction à plus d'agents.

Les priorités :

S'agissant des situations personnelles les plus sensibles, la CGT, sur la base des revendications de son document de congrès est vivement intervenue pour amender les premiers documents de la DG, particulièrement succincts sur ce point.

Au stade actuel des discussions, il a été acté :

- une priorité absolue sur la résidence, y compris en surnombre si nécessaire, pour les agents handicapés et parents d'enfants handicapés ;
- la question du traitement des priorités pour suppression d'emploi est encore en débat ;
- des priorités de rapprochement pour les agents mariés, pacsés, concubins (sans hiérarchie entre les différents modes de vie), départagés à l'ancienneté et avec choix d'une résidence d'affectation nationale ; la DG propose pour eux un quota de 50 % ;
- des priorités, y compris absolue sur la résidence d'affectation nationale pour les réintégrations suite à des « position de droit » (congé parental, disponibilités de droit, etc ...) ;
- des priorités décidées en CAP pour tous les agents dans une situation très difficile et ne rentrant pas dans les critères précédents.
- un groupe de travail dédié à la situation des DOM traitera d'une priorité pour les agents originaires ;

Les discussions ne sont pas terminées sur le détail et les modalités d'application de ces priorités. La CGT revendique que celles qui se traduiraient par une amélioration de la prise en compte de ces situations par rapport à l'existant soient mises en œuvre dès les mouvements de 2012.

Toutes les **premières affectations** (tous concours et listes d'aptitude) seront effectuées en même temps que le mouvement de mutations. Les agents promus seront interclassés avec leur **reclassement dans la nouvelle catégorie**. Ce principe correspond aux revendications définies lors de son congrès par la CGT Finances Publiques.

La prise en compte de leur reclassement en B, avec application d'une bonification pour charge de famille et la priorité pour rapprochement de conjoint devrait permettre à un très grand nombre d'agents C promus contrôleurs d'obtenir un poste proche de leur choix, avec une affectation sur une « résidence d'affectation nationale » et une « mission/structure » et possibilité de changer de poste dès l'année suivante.

Dans la filière gestion publique, le système de l'ancienneté de la demande avait pour conséquence de placer les promus en dernière position. . Dans le nouveau dispositif, la CGT, conformément à ses orientations définies en congrès, s'est attachée à défendre des règles qui permettent de favoriser le retour des premières affectations : inter-classement indiciaire entre les grades, bonification pour enfant à charge, application de la priorité de rapprochement (alors que les agents ne sont pas séparés). Le choix ne se portera plus sur un département mais une résidence et une « mission/structure » et l'agent pourra changer de poste dès l'année suivante.

Pour la C.G.T., le principal enjeu est de donner suffisamment de garanties aux agents pour que le système de mutation ne soit en rien un frein à la promotion interne sans que cela porte préjudice à ceux qui sont déjà dans le corps et qui espèrent une mutation.

Les affectations seront prononcées en CAP nationale avec les précisions suivantes :

1) direction

2) **résidence d'affectation nationale** : ce sont les résidences actuelles pour les structures de la filière fiscale et les postes dans les communes rattachées à un SIP pour les structures de l'actuelle filière gestion publique ;

3) **missions / structure** selon une liste qui reprend les affectations actuelles des contrôleurs et inspecteurs de la filière fiscale et des affectations précisées pour les agents de la filière gestion publique.

La CGT revendique dès le niveau national des affectations les plus fines possibles. Elle a fait des propositions précises pour la liste des « missions / structures ». Par exemple, la CGT revendique des affectations distinctes « assiette et recouvrement » dans les SIP et les SIE, ainsi que des affectations spécifiques « cadastre » compte tenu du maintien d'un très grand nombre de CDIF.

La liste précise des « missions/structures » qui sera finalement retenue est encore en discussion.

Les agents C de la filière fiscale pourront avoir une affectation nationale plus précise sur une « mission/structure » au lieu de la seule résidence actuellement. Pour les inspecteurs de la filière gestion publique, cela permettra de choisir des postes plus précis au delà des seuls postes comptables. Quant aux agents et contrôleurs de la filière gestion publique, ils pourront obtenir une affectation sur une zone géographique plus précise que le département actuellement obtenu. Ces modalités d'affectations vont donc dans le sens ce que la CGT a revendiqué.

Ensuite, les CAPL affecteront les agents sur un service précis, dans le respect de la « mission/structure » obtenue en national. La même règle d'ancienneté de l'agent sera appliquée en local. La CGT a revendiqué qu'une liste des affectations locales soit systématiquement publiée.



Période transitoire

Compte tenu des difficultés d'harmonisation et afin de préserver les acquis des agents, les nouvelles règles ne s'appliqueront, au mieux, qu'à partir des mouvements de 2013 pour les inspecteurs et 2014 pour les contrôleurs et agents.

En tout état de cause, le mouvement 2012 s'effectuera encore par filières avec les règles de mutations actuelles. Pourraient cependant y être intégrés certaines dispositions futures (telles que suppression des postes à avis, priorités, etc), qui seront précisées dans un groupe de travail spécifique aux mutations 2012.

Ce mouvement sera donc globalement effectué à partir des règles actuelles et par filière. Par contre, la fusion des corps étant effective le 1^{er} septembre 2011 et suite aux élections du 4^{ème} trimestre 2011, il n'y aura plus qu'une seule CAP pour chaque corps unifié. Ces deux mouvements seront donc gérés au sein d'une seule CAP tant au niveau national que local.

La CGT condamne le manque d'ambition de l'administration qui conduirait les agents de la filière gestion publique à ne pas bénéficier rapidement des nouvelles règles de mutation (délai de séjour d'un an, affectation à la résidence et sur une mission/structure).

Certains agents de la filière gestion publique, en attente depuis de nombreuses années sur un département ont une ancienneté largement supérieure à celle des agents de la filière fiscale qui obtiennent ce département. Leur offrir dès 2012 des possibilités d'accès à des postes de la filière fiscale permettrait de vider les tableaux d'attente plus rapidement.

Bien que consciente de difficultés de l'exercice, notamment en matière de formation professionnelle, la CGT s'est prononcée pour une mise en œuvre la plus rapide possible du nouveau dispositif, parce qu'il peut être de nature à régler des situations.

Une fois arrêtées les grandes lignes des nouvelles règles de mutations, il appartiendra de les faire vivre. Dans les CAP, la CGT continuera à porter les revendications pour lesquelles elle n'a pas obtenu satisfaction. La CGT s'est fixé comme objectif que les nouvelles règles se traduisent pas une amélioration des conditions d'exercice du droit à mutation. De ce point de vue, les nouvelles modalités de gestion sont à apprécier dans la globalité du système.

Avoir de bonnes règles pour les mutations est certes important, mais la question de l'emploi sera toujours déterminante pour les affectations, et pas uniquement à travers les suppressions massives telles que connues ces dernières années. En effet, la DGFIP n'a pas une politique de gestion prévisionnelle des emplois à la hauteur des enjeux. Actuellement, le nombre de recrutements en cadre A et B est insuffisant pour pourvoir tous les postes implantés, ce qui se traduit par de nombreux postes vacants. La CGT continuera à lutter pour une situation de l'emploi à la DGFIP qui permette à la fois d'assurer les missions de service public sur tout le territoire et de donner à un maximum d'agents satisfaction pour leur mutation.

DDFiP Alpes Maritimes

Liste des résidences d'affectation nationale

Exemple selon l'affectation nationale

« DDFiP Alpes Mmes – résidence Nice – structure « gestion des comptes publics » :

l'agent peut être affecté en local sur un des services de Nice ou une des trésoreries de la colonne de droite.

« DDFiP Alpes Mmes – résidence Nice – structure « fiscalité personnelle » :

l'agent ne peut obtenir en local qu'un poste sur une liste précise de services et sur la seule résidence de Nice.

Ces affectations maintiennent les garanties actuelles des agents de la filière fiscale et sont une avancée pour les agents de la filière gestion publique qui ne pouvaient pas choisir dans le mouvement national les résidences au sein du département (hors postes comptables pour les inspecteurs).

ANTIBES	ANTIBES
CAGNES-SUR-MER	SAINT LAURENT DU VAR
CANNES	MANDELIEU LES TOURRADES
	MOUGINS
GRASSE	GRASSE
LE CANNET	VALLAURIS
MENTON	BREIL SUR ROYA
	TENDE
NICE	CONTES
	L'ESCARENE
	LEVENS
	PUGET-THENIERS
	ROQUEBILLIERE
	ST-ETIENNE-DE-TINEE
	ST-SAUVEUR-S/TINEE
	VILLEFRANCHE SUR MER
VALBONNE	LE BAR SUR LOUP
	VENCE

Quelques dates à retenir :

Filière "gestion publique":

Mouvement local des cadres B et C :

01/07/2011

Appels de notation des cadres B et C :

13/09/2011

Appels de notation des cadres A : septembre

2011 (date non fixée)

Filière "fiscale" :

Mouvement local des cadres C : 24/06/2011

Mouvement local des cadres B : 12/07/2011

Mouvement local des cadres A : 24/06/2011

Appels de notation des cadres C : 10/06/2011

Appels de notation des cadres B : 09/06/2011

Appels de notation des cadres A : 16/06/2011

Brèves:

Devant l'ambiguïté de Sarkozy et son gouvernement après le 1^{er} tour des élections cantonales, notre organisation syndicale ne pouvait rester silencieuse.

En effet, en refusant de prendre clairement position contre le Front National en demandant à ses électeurs de reporter leur vote sur le candidat d'un parti républicain lors du second tour, le parti au pouvoir flirte dangereusement avec l'extrême droite.

Même avec un visage plus "télégénique" à sa tête, le FN ne peut pas être considéré comme un parti politique comme les autres par la CGT

comme par le mouvement syndical dans son ensemble.

Les orientations qu'il porte (exclusion, préférence nationale,...) sont à l'opposé de notre action quotidienne fondée sur les valeurs essentielles qui sont celles de la solidarité entre tous les salariés et le rejet de toutes formes de discriminations quelles qu'elles soient.

La CGT réaffirme son engagement et sa détermination à combattre les idées du FN comme elle l'a toujours fait, et comme elle le fera à l'avenir, notamment lors des élections présidentielles de 2012.

~~~~~

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les restaurateurs bénéficient d'une TVA à taux réduit. Le coût de cette mesure est désormais évalué à près de 4 milliards d'euros par an. Le président de la Cour des Comptes vient de recommander au gouvernement, l'abandon de cette disposition. Tous les observateurs considèrent aujourd'hui que cette aberration économique doit prendre fin...mais le pouvoir en place s'obstine à la maintenir en prétextant que ce taux réduit a permis la création de nombreux emplois et une baisse significative des tarifs.

En réalité, nous pouvons constater qu'il n'en est rien; les promesses des restaurateurs n'ont pas été tenues et les finances publiques sont toujours siphonnées par une mesure absurde.

---

**Bulletin d'adhésion :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Grade :**

**Echelon :**

**Service :**

**Tél :**